

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **DE BELLEFONDS**

SEANCE DU 13 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le treize avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont rassemblés en séance ordinaire à la Salle des Fêtes de BELLEFONDS sous la Présidence de Monsieur Bernard HENEAU, Maire.

Présents : HENEAU Bernard, RIVAULT Nathalie, D'HARDIVILLIERS Marie-Claire, DUVAULT Sylvie, GODINEAU Gabriel, BROSSIER Emilie, DEMIOT Raymond, BARRAUD DUCHERON Pascal, BLANCHARD Nicole, RANGIER Vivien.

Excusés : MOREAU Frédéric

Secrétaire de séance : RANGIER Vivien

Nombre de membres en exercice : 11 - Nombre de membres présents :

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2021

#### **Délibération n° 2021/13 : Vote des taux**

Lors de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2021, le conseil municipal s'était prononcé sur une reconduction pour l'année des taux de taxe foncière bâtie et non bâtie.

Suite à la réception en début de semaine dernière de l'imprimé 1259 délivré par la DGFiP, il s'avère que, pour compenser la perte des ressources liées à la taxe d'habitation, le taux départemental 2020 de la taxe foncière soit 17,62 % a été ajouté au taux communal 2020 de 10,91 %.

De ce fait, le taux communal passe à 28,53 %.

Monsieur le Maire précise qu'il faut reformuler la délibération 2021/06 en tenant compte de cette information.

Le conseil municipal, après discussion et délibération, décide de maintenir le taux tel qu'il est présenté sans augmentation du taux communal, soit 28,53 %, par 9 voix pour et 1 abstention.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 15.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessous.

Le Maire, Bernard HENEAU